

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION GOLF

Mis à jour le 25/09/2024

Annexe 1 : animateurs de la section, locaux, accès et horaires

Annexe 2 : Tarifs

Annexe 3 : Liste du matériel

1/ PREAMBULE :

Ce règlement intérieur complète celui de l'Association Sportive et Artistique de l'Académie Saint-Cyr Coëtquidan (ASEAAC) et précise les points spécifiques relatifs aux objectifs, à l'organisation et au fonctionnement de la section GOLF ASEAAC.

2/ OBJECTIFS DE LA SECTION :

- Développer l'activité golf pour les ayants droits et sympathisants par des séances de découverte, des cours d'initiation ou de perfectionnement pour les joueurs et joueuses.
- Organiser des compétitions ou rencontres amicales de tous types pour les membres de la section.
- Participer aux différents événements proposés à la section et représenter l'ASEAAC.

3/ MEMBRES :

3-1 Affiliation

La section golf est ouverte à toutes personnes ayant répondu aux critères édités par l'ASEAAC en termes d'accessibilité, de tarifs et d'accès à l'enceinte militaire de Coëtquidan.

Seul les dossiers complets (fiche inscription (y compris le parrainage pour les sympathisants)+ cotisation ASEAAC + cotisation activité) d'adhésion à la section **GOLF** donneront accès aux activités.

Les membres de la section golf doivent être licenciés auprès de la Fédération Française de Golf. Ils y sont invités en janvier de chaque année par la section qui peut ainsi s'occuper des démarches et récolter les adhésions fédérales.

Ils sont préalablement invités à prendre connaissance des recommandations de santé de la FFG disponibles sur internet et par tranches d'âges (moins de 18 ans / 18 à 35 ans / 35 à 50 ans / + 50 ans) à l'adresse suivante : <https://www.ffgolf.org/golf-et-sante/votre-pratique/nos-recos-par-categories-d-age>

En tout état de cause ils sont vivement incités à produire à cette dernière un Certificat Médical et remplir un Questionnaire de Santé, notamment pour pouvoir participer aux compétitions fédérales.

3-2 Responsabilités

Chaque adhérent devra, par son comportement et sa tenue, donner une bonne image de la section notamment vis-à-vis des personnes extérieures.

Tout membre de la section manquant de respect à toute autre personne (dirigeant, arbitre, joueur, etc...) dans le cadre de l'activité de la section, ou commettant une irrégularité au regard des règlements, **ou une**

dégradation, sera convoqué devant une commission de l'ASEAAC qui décidera de la sanction à appliquer. Celle-ci pourra aller du simple avertissement à la radiation définitive.

4/ LA SECTION vs FFG et BlueGreen

La section est affiliée à la FFGOLF comme section de « Golf Entreprise » sous le numéro 1280.
Elle est reconnue « Comité d'Entreprise Bluegreen » ; à partir du moment où les membres sont :

- Militaires ou civils de la Défense, en activité ou en retraite
- Ayant-droits : conjoint d'un actif ou enfant résidant à la même adresse

Ils peuvent prétendre à un certain nombre d'avantages en prenant leur abonnement auprès d'un golf Bluegreen de leur choix (se renseigner auprès de ce dernier).

5/ RESSOURCES

Les ressources de la section comprennent : (détail en annexe 2)

- Les cotisations des membres pour la section golf ;
- Les ressources autorisées par les statuts et règlement de l'ASEAAC,

6/ FONCTIONNEMENT:

- **Entraînement :**

Les membres de la section golf peuvent bénéficier de séances d'entraînement, au golf du Lac au Duc ou au local situé sur le camps bâti.

Ces séances sont encadrées par des bénévoles dont les noms et fonctions figurent dans l'annexe 1 jointe à ce règlement.

La réglementation d'accès au camp bâti ~~ou au camp de manœuvre~~ est stricte et nécessite un laissez-passer à obtenir auprès de la Sécurité du camps.

- **Compétition :**

La section Golf ASEAAC participe à différentes compétitions dont les conditions sont précisées dans les différents règlements de :

- La Fédération Française de Golf pour les compétitions Golf Entreprise de la ligue de Bretagne de golf (GEB),
- La Fédération des Club de la Défense (FCD) pour les compétitions organisées par la ligue Ouest de la FCD,
- La société Ugolf-Bluegreen pour le challenge « Comité Entreprise Bluegreen»

Pour chaque compétition, ou manifestation, une note est établie afin d'être couvert par l'assurance de la FCD.

Dans la mesure des disponibilités, un véhicule de l'ASEAAC peut être utilisé pour les déplacements, les frais d'essence restant à la charge de la section. Dans tous les cas, une liste des participants avec la référence des véhicules est annexée à cette note afin d'être couvert par l'assurance de la FCD.

7/ ADMINISTRATION :

▪ Le bureau :

Le fonctionnement de la section est assuré par un bureau composé d'au moins 3 membres, choisis parmi les membres de la section.

• Responsabilités du bureau :

• Le (la) Responsable :

Membre du Conseil d'Administration de l'ASEAAC, il garantit le bon fonctionnement et l'organisation de la section golf ainsi que le respect des instructions et délégations reçues de l'ASEAAC. Afin que les membres du bureau puissent exercer leurs responsabilités, il veille à ce que l'information, externe et interne, soit transmise dès sa parution.

Il est responsable des engagements pris au nom de la section.

Il représente la section auprès des différentes fédérations auxquelles la section golf est affiliée, ou, en cas d'impossibilité, se fait représenter.

• L'adjoint(e) au responsable :

Il est chargé de suppléer le responsable de section lorsque ce dernier lui en fait la demande en cas d'empêchement.

De plus il l'assiste dans l'animation des entraînements.

• Le (la) correspondant(e) du trésorier :

Est l'interlocuteur privilégié du trésorier de l'ASEAAC. A ce titre, il est responsable des écritures comptables de la section et chargé de leur bonne intégration dans les comptes de l'ASEAAC, ainsi que du classement et de l'archivage des doubles des documents remis au trésorier.

Il transmet les éventuels règlements reçus par la section et s'assure du paiement par le trésorier des factures de la section golf.

Avec le responsable section, il prépare le budget prévisionnel présenté lors de la réunion annuelle.

• Le (la) Secrétaire :

Assure la gestion, le classement et l'archivage de toutes les pièces nécessaires au bon fonctionnement de la section.

Il rédige ou établit les supports relatifs aux opérations de communication spécifiques à la section qui ne sont pas du ressort du Trésorier, du Capitaine des jeux ou des entraînements.

Il assiste administrativement tous les membres du bureaux dans leurs tâches, à leur demande, en cas de besoin.

• Le (la) Capitaine des jeux :

Il est l'interlocuteur privilégié auprès des organisateurs des compétitions et des membres de la section pour les renseigner sur les modalités pratiques des compétitions.

Il précise et hiérarchise les critères à prendre en compte pour sélectionner les compétiteurs en cas de surnombre.

Avec l'extranet de la FFG, il suit l'index des membres, s'assure des inscriptions aux compétitions et communique les heures de départ ainsi que les résultats des dites compétitions.

Dans le cas où il n'y a que 3 membres dans le comité voulant occuper un poste : les fonctions de responsable et de correspondant du trésorier ne sont pas cumulables.

Réunion annuelle :

En fin d'exercice, le bureau organise une réunion où tous les membres de la section, à jour de leur cotisation, sont invités afin de leur présenter les résultats sportifs et financiers ainsi que les perspectives sportives et budgétaires pour l'année suivante, notamment le montant de la future cotisation de la section et de l'entraînement.

7/ ANNEXES :

La mise à jour des annexes n'étant pas une révision du RI, celles-ci ne sont pas soumises à la validation de la réunion qui suit cette mise à jour (*excepté le tarif annuel d'adhésion à la section*).

Annexe 1 : animateurs, bureau, locaux, conditions d'accès & horaires

Annexe 2 : Tarifs

Annexe 3 : Matériel

8/ APPLICATION :

Le présent règlement intérieur est applicable dès sa transmission par mail et WhatsApp aux membres de la section et peut-être communiqué à tout membre à sa demande.

Annexe 1 au RI de la section Golf ASEAAC

Mis à jour le 25/09/2024

BUREAU, LOCAUX, ACCES & HORAIRES,

Bureau

Responsable :	Thierry CASANOVA
Adjoint & co-animateur:	Michel KERMARREC
Correspondant du trésorier :	Michel PERRAULT
Capitaine des Jeux :	Jean Luc ADAM
Secrétaire :	Pierre-Jean BOMPOINT

Locaux

La section golf jouit d'un local situé dans l'enceinte de l'Académie Militaire de St Cyr Coëtquidan, au bâtiment n°421. L'accès en libre-service est réservé **uniquement** aux membres de la section aux heures d'ouvertures des écoles ; un boîtier avec code est installé à l'entrée de la salle et sera communiqué aux adhérents en faisant la demande.

Accès et Horaires

L'accès au camp « zone vie » étant très réglementé pour des raisons de sécurité, les membres souhaitant s'y rendre devront se conformer aux règles définies par les autorités compétentes et qui leurs seront transmises en début d'adhésion ou à l'occasion de changement de réglementation.

Practice couvert (salle 421) : accès en libre service durant les heures d'ouvertures de l'AMCC

Au golf de Ploërmel (Lac au Duc) : vendredi de 13h30 à la fin de l'après-midi (*).

(*). Horaire variable selon météo et saison. Planification par mail avec le système « Framadate ».

Sauf informations particulières, pas d'entraînement durant les périodes de vacances scolaires.

Annexe 2 au RI de la section Golf ASEAAC
Mis à jour le 25/09/2024

TARIFS

Les ressources de la section comprennent :

- les cotisations des membres pour la section golf ;
- les ressources autorisées par les statuts et règlement de l'ASEAAC, notamment :
 - les subventions qui peuvent être accordées (FCD, FNDS, ou tout autre organisme),
 - les sommes correspondant aux prestations fournies par la section golf,
 - le produit de la vente de tenues vestimentaires aux golfeurs de la section,
 - les dons.

▪ **Adhésion à l' ASEAAC :**

Ce tarif comprend l'adhésion au club (licence & assurance).

Pour les modalités et tarifications, se reporter au site internet de l'association à l'adresse suivante : <http://www.aseaac.fr/Adhesion>

▪ **Adhésion à la section GOLF :**

Le tarif de l'adhésion annuelle à la section golf, couvrant la période de septembre à août est fixé pour la saison 2024-2025 à **35€**, plus l'option à **20€** pour l'entraînement du vendredi.

▪ **Procédure d'inscription :**

Les cotisations seront impérativement réglées par chèque à l'ordre de l'ASEAAC, ou bien par carte bleue lors de la journée d'inscription qui a lieu généralement en septembre.

Avant remise au secrétariat de l'ASEAAC, les fiches d'adhésion devront être signées par la personne assurant la permanence pendant la journée d'inscription ; hors ce créneau, par le responsable de la section ou son adjoint.

Les membres « sympathisants » devront se munir d'une fiche de parrainage (RI ASEAAC)

▪ **Compétition de la section GOLF :**

Toutes les compétitions de la section (FCD, GEB...), sont à la charge des membres participants selon le tarif appliqué par l'organisateur. La section pourra cependant fournir une participation financière dans la mesure de ses possibilités.

Annexe 3 au RI de la section Golf ASEAAC

Mis à jour le 25/09/2024

MATERIEL

La section dispose de quelques équipements stockés au bâtiment 421 du camps de Coetquidan. Un inventaire le 13/06/2024 a été établi par l'ancien responsable (Daniel LINGOT) et le correspondant Trésorier (Michel PERRAULT).

Date achat	Description	Qté	Etat / valeur vénale / commentaire
01/06/2000	½ série Bluegreen	3	stocké chez Michel Perrault
01/04/2019 1996	Cage à swing	3	2 Bon état 1 usagée
2004	Tapis de practice	6	Usagés
2004	Paniers de balles	16	Usagés
2004	Balles de practice	50	Usagées
Date de constat			
13/06/24	Ramasse balles	4	A réformer valeur vénale 0€
	Drapeaux	7	A réformer valeur vénale 0€
	Fer 8	1	A réformer valeur vénale 0€
	Fer 4	1	A réformer valeur vénale 0€
	Putter	2	A réformer valeur vénale 0€
	Fer SW	1	A réformer valeur vénale 0€
	Bois 3	2	A réformer valeur vénale 0€
	Fer 9	3	A réformer valeur vénale 0€
	Fer 7	8	A réformer valeur vénale 0€
	Fer 5	5	A réformer valeur vénale 0€
	Fer 6	2	A réformer valeur vénale 0€
	Sac de Golf	3	A réformer valeur vénale 0€